

bateaux de pêche au filet maillant ou des bateaux faisant les deux (ligne traînante et filet). Il paraît que cette année il y en aura près de 300 nouveaux. Où s'arrêtera-t-on? Le gâteau sera coupé en bien petites parts, et cela pourrait amener des grèves et ainsi de suite. Ceci est-il à l'avantage de l'économie canadienne?

On lit encore plus loin:

La plupart de nos membres doivent soutenir la concurrence de ces bateaux de pêche neufs qui exploitent les pêcheries de saumon, de hareng et de flétan, et qui font la pêche au chalut. Nous ne sommes pas contre les subventions. Mais elles devraient aider tous les propriétaires à garder en parfait état leurs bateaux, leur matériel de pêche et leurs appareils électroniques sans se mettre dans la misère.

Cela soulève évidemment un vieux problème. Lorsqu'on subventionne la construction de quelque chose de nouveau, les gens qui sont déjà en affaire et qui doivent décider que faire de leur capital d'exploitation se trouvent en difficultés. Beaucoup de ces hommes sont en affaire depuis longtemps et ont investi passablement d'argent dans des bateaux qui sont en service depuis de nombreuses années, mais qui sont encore bons pour quelque temps. Ces gens-là luttent pour la part de leur entreprise qui leur appartient. Il est décourageant, je le sais, de voir des jeunes gens se lancer dans une affaire grâce à des subventions spéciales qui n'existaient pas jadis. Aussi, lorsqu'on étudiera cette question des subventions, il faudra veiller à préserver l'équité entre les vieux pêcheurs qui ont déjà acquis leur matériel et les jeunes qui veulent entrer dans l'industrie.

On a dit que ces subventions étaient principalement accordées pour aider l'industrie de la construction de navires. Pourtant, sur la côte du Pacifique, on se plaint encore que notre industrie de construction maritime soit dans l'ensemble insuffisante si on la compare à l'industrie de l'État de Washington au sud et que la subvention n'ait pas aidé au développement efficace des méthodes de construction au Canada. Je crois que toute la question mérite d'être examinée à la lumière des revendications qu'on a fait entendre et des anomalies manifestes.

● (5.10 p.m.)

Je veux maintenant parler d'un différend qui s'est produit sur la côte ouest et dont on n'a pas entendu la fin. Je veux parler de la requête des pêcheurs sportifs qui demandent d'établir, dans le détroit de Juan de Fuca, une zone où la pêche au filet serait interdite. Beaucoup de requêtes sont formulées par des cercles de pêche sportive, des chambres de commerce et le reste, afin d'établir une zone où la pêche au filet serait interdite et dont les pêcheurs commerciaux seraient exclus, afin de permettre aux pêcheurs sportifs de s'adonner

[M. Deachman.]

à leur passe-temps favori. Les pêcheurs commerciaux s'opposent violemment à cette idée. Nous devons reconnaître que notre population croît rapidement sur la côte ouest, qu'un nombre grandissant de personnes utilisent des embarcations de plaisance quelquefois pour la pêche ou pour la promenade dans les îles et que ces embarcations créent toute une gamme de problèmes à l'industrie de la pêche. Elles créent des problèmes de quaiage et d'installations et elles nuisent aux pêcheurs dans leur travail sur les bancs de pêche.

Nous ne pouvons pas dire à ces gens qu'ils n'ont pas le droit d'utiliser de petites embarcations et les bateaux de plaisance représentent un commerce important. Il faut cependant établir des règlements, et nous avons le devoir d'étudier ces problèmes plus soigneusement, à la lumière des conditions changeantes. J'espère que le ministre fera des commentaires à ce sujet.

J'ai reçu dernièrement une lettre très intéressante de l'Association des propriétaires de bateaux de pêche de Colombie-Britannique au sujet du poisson emballé et vendu à l'Amérique du Nord comme «Flétan du Groenland». Le secrétaire de l'Association m'a écrit en ces termes:

Nous vous écrivons pour vous signaler une question qui inquiète beaucoup les pêcheurs de flétan sur la côte du Pacifique. Comme vous savez, le flétan est un mets délicat qu'on paye cher et ce n'est pas exagéré de dire que le mot flétan est synonyme de poisson comestible de la plus haute qualité. Une situation très pénible provient du fait qu'un poisson très inférieur, qu'on prend maintenant dans les eaux de l'Atlantique, et que l'on désigne sous le nom de turbot en langue vulgaire est emballé et vendu en Amérique du Nord comme du «flétan du Groenland». Comparativement au véritable flétan, ce poisson est flasque, visqueux et huileux mais la ménagère qui l'achète au marché chez le poissonnier, de même que l'acheteur de gros qui achète en grande quantité ne peut, à cause du manque de connaissance, distinguer le flétan du Groenland, qui se vend aussi peu que 29c. la livre, du véritable flétan.

Cela cause beaucoup de consternation dans l'industrie sur la côte ouest. Je signale le problème au ministre en lui demandant de bien vouloir l'étudier. Je sais que la vente du flétan à l'étranger suscite des complications internationales, mais j'espère que le ministre s'occupera de la question.

J'ai reçu aussi une lettre de la *Pacific Trollers Association*, un des nombreux organismes liés à l'industrie de la pêche sur la côte ouest. Il s'agit du problème de la pollution. Elle me vient de M. R. S. Stanton, secrétaire-trésorier de l'association. J'en cite un extrait:

La *Pacific Trollers Association* proteste contre l'intention de la municipalité de Richmond de déverser les eaux-vannes dans le bras principal du fleuve Fraser où que ce soit, y compris l'endroit projeté, soit Gilbert Road.

De plus, nous protestons contre l'émission de 16 permis par la *B.C. Pollution Control Board* à